

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

VALIDÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, LE 24 JUIN 2024

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, Marie-Angélique COTTER, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD.

Absents excusés : David COLANGE, Lise MARTIN (Pouvoir donné à Y. AUGER), Dominique SAVARY (Pouvoir à Y. FOUCAULT).

Absent : Jérémie PIARD.

1) Nomination du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu

M. Frédéric OLLITRAULT est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 15 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Destination des coupes de bois 2024 / Parcelle 19 des Piards

Sur proposition de l'ONF, M. le Maire demande que la parcelle 19 des Piards (Résineux) soit ajoutée à la vente de gré à gré par soumission.

Accord à l'unanimité.

3) Demande d'acquisition de terrain de M. Rémi CAILLE

M. Rémi CAILLE, domicilié à Prénovel, souhaiterait acheter une bande de terrain communal, située entre la route goudronnée et sa propriété, d'environ 15 m², au lieudit « Aux Combettes », pour la construction d'un abri de voiture.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte de vendre environ 15 m², à Monsieur Rémi CAILLE, selon sa demande, au prix de 50 € / m² (Cinquante euros par mètre carré) et précise que les frais de bornage et de rédaction de l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.,

4) Publicité : Pouvoir de police du Maire

Ce point qui ne nécessite pas de délibération, est ajourné.

Un arrêté municipal sera rédigé et signé par le Maire, pour conserver le pouvoir de police de la publicité sur le territoire communal et qu'il ne soit pas automatiquement remis à la Communauté de communes.

5) Parc Naturel Régional : Demande de contribution volontaire sur la fraction complémentaire de la dotation biodiversité

La contribution sollicitée représente 774 € sur les 3 870 € que la Commune a pu obtenir par le fait d'être dans le périmètre du Parc.

Ce point est ajourné également : Pas besoin d'une délibération.

6) Vote du compte administratif 2023

Présentation des résultats du budget communal 2023 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		27 588.63		2 252 061.85		2 279 650.48
Opérations de l'exercice	1 221 309.03	1 281 348.53	3 848 668.92	1 128 339.65	5 069 977.95	2 409 688.18
TOTAUX CUMULES	1 221 309.03	1 308 937.16	3 848 668.92	3 380 401.50	5 069 977.95	4 689 338.66
RESULTATS DEFINITIFS		87 628.13	468 267.42		380 639.29	

M. le Maire présente les comptes de l'année écoulée. La totalité des subventions pour les travaux du Duchet n'est pas encaissée et le prêt complémentaire n'a été débloqué que courant janvier 2024. Ainsi, il apparaît un déficit d'investissement.

M. AUGER quitte la séance et l'assemblée vote le compte administratif 2023 : A l'unanimité des présents.

Pour le budget Assainissement, il n'y a pas de remarque particulière.

Ci-dessous, le récapitulatif des comptes 2023 du budget assainissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		128 462.66		40 000.70	0.00	168 463.36
Opérations de l'exercice	29 900.85	41 424.85	48 699.00	24 979.00	78 599.85	66 403.85
TOTAUX CUMULES	29 900.85	169 887.51	48 699.00	64 979.70	78 599.85	234 867.21
RESULTATS DEFINITIFS		139 986.66		16 280.70		156 267.36

M. AUGER ne prend pas part au vote. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget chaufferie est globalement excédentaire ; la section de fonctionnement présente un déficit dû à un décalage de la facturation aux usagers. Pas d'autre remarque particulière.

Présentation des comptes 2023 du budget chaufferie :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	15 360.41		8 934.50		24 294.91	
Opérations de l'exercice	35 862.85	48 399.49	142 410.85	180 620.04	178 273.70	229 019.53
TOTAUX CUMULES	51 223.26	48 399.49	151 345.35	180 620.04	202 568.61	229 019.53
RESULTATS DEFINITIFS	2 823.77			29 274.69		26 450.92

M. AUGER ne prend pas part au vote. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

7) Compte de gestion du Trésorier

Le compte de gestion établi par le Trésorier pour l'année 2023 présente des résultats strictement identiques à ceux du compte administratif.

Approbation du compte de gestion à l'unanimité.

8) Affectation du résultat du compte administratif 2023

Le conseil municipal à l'unanimité, entérine le fait d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 87 628.13 €, à réduire le déficit d'investissement.

9) Vote du taux des taxes

M. le Maire fait part de 3 simulations d'augmentation du taux des taxes : + 1 %, + 3 % et + 5 %.

Après discussion, la proposition de retenir une augmentation de 3 % des taux des taxes est approuvée à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

10) Vote du budget primitif 2024

➤ Le Budget Primitif communal 2024 présente les montants de dépenses et de recettes suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 323 600	1 323 600
INVESTISSEMENT hors écritures d'ordre	1 782 868	1 783 128
Ecritures d'ordre	5 257 069	5 257 069
TOTAL	8 363 537	8 363 797

Le budget a été élaboré dans le souci d'évaluer les dépenses au plus juste, aussi bien en fonctionnement qu'investissement.

Néanmoins, il y a une forte hausse sur le chapitre des frais de personnel, due à l'augmentation du SMIC et de la valeur du point d'indice pour les fonctionnaires, au 1^{er} juillet 2023 et au 1^{er} janvier 2024, ainsi que des primes attribuées aux agents, tout cela ayant aussi un impact dans les calculs des différentes cotisations.

En investissement, il est inscrit la recette du prêt pour le financement complémentaire des travaux du Duchet, ainsi qu'un emprunt relais pour 2 ans (le précédent ayant été soldé mi-janvier) qui permet d'avoir de la trésorerie en attendant le versement du solde des subventions.

Il est prévu de commencer à le rembourser en 2024, en fonction du versement des subventions.

Pour cette année, les investissements inscrits sont ceux dont les factures sont arrivées en toute fin d'année 2023 (le fonds de commerce de la boulangerie, le mur de soutènement au Pétasson, une facture pour les abords et le solde des travaux du Duchet, le gainage de la cheminée + des équipements neufs pour la boulangerie, la remise aux normes d'un compteur électrique dans un appartement), auxquels sont ajoutés :

- Les columbariums des Piards et de Chaux-des-Prés,
- Le remplacement de réverbères par des leds aux Piards et à Villard-sur-Bienne (Coût des travaux 70 000 € avec 37 000 € de subventions et 11 340 € de FCTVA),
- La participation communale aux travaux de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) de Combe Dijon (Chemins en forêt de Chaux-des-Prés).

Précisions concernant les écritures d'ordre : Dans le cas de paiements à un organisme-tiers (le SIDEC, pour les travaux du Duchet), la comptabilité publique prévoit pour intégrer les sommes dépensées, dans le patrimoine communal, de réaliser des écritures qui s'équilibrent et ne créent pas de mouvement de fonds. Ce sont les écritures d'ordre et cela nécessite d'avoir prévu les montants au budget. C'est pourquoi les totaux du tableau ci-dessus sont si élevés.

Le Budget primitif communal est voté à l'unanimité.

- Le **budget assainissement 2024** est présenté au départ avec une augmentation de la surtaxe assainissement de 10 %. C'était pour anticiper le changement en cours de réflexion, du transfert ou pas de la compétence assainissement à la Communauté de Communes qui ne le gèrerait pas en direct, mais le confierait au Syndicat mixte du Haut-Jura où les tarifs sont nettement plus élevés. Rien n'est décidé pour le moment. Une majorité des conseillers vote contre cette proposition de budget.

Compte tenu qu'il doit être voté au plus tard le 15 avril, il est suggéré de ramener le montant de la surtaxe à celui de 2023 (23 000 € au lieu de 25 000 comme proposé en 1^{ère} lecture).

Ainsi corrigé, le budget assainissement 2024 est voté à l'unanimité moins un vote contre, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	30 577	181 757
INVESTISSEMENT	41 857	41 857
TOTAL	72 434	223 614

- Le **Budget Primitif Chaufferie bois 2024** présente les montants de dépenses et de recettes suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	90 929	90 929
INVESTISSEMENT	95 623	116 067
TOTAL	186 552	206 996

Il prévoit en dépenses de fonctionnement : Achat de plaquettes, maintenance des installations, amortissement des travaux, charges de personnel pour le suivi de l'approvisionnement, assurance et remboursements des intérêts du prêt. Et en recettes, amortissement des subventions et facturation aux abonnés.

En investissement, sont prévus en dépenses, l'amortissement des subventions, le remboursement du capital de l'emprunt, le solde des travaux.

Et en recettes, le solde d'une subvention ADEME et l'amortissement des travaux.

Le budget Chaufferie est voté à l'unanimité.

11) Amortissement sur un an, d'études antérieures

La Trésorerie a informé la Collectivité, qu'il apparaît à l'inventaire des montants concernant des frais d'études non amorties.

Les montants ne sont pas très importants (309.96 € et 2 984 €) et Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux suggère de les amortir sur un an.

Voté à l'unanimité.

12) Syndicat horticole : Adhésion de Poligny

Les conseillers donnent leur accord à l'adhésion de Poligny au Syndicat Horticole de la région de Champagnole.

13) Questions diverses

- Quelle suite a été donnée au vote pour une éventuelle fusion des communes du Grandvaux ?
Avec 70% des conseillers des communes de la Grandvallièrre, le sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Communauté de communes.
- Qu'en est-il de la fermeture de l'ancienne décharge des Piards ?
On attend les matériaux pour la fermer ; idem pour celle de Villard.
- Le SICTOM accompagne les communes pour faire des déchèteries vertes. Les entreprises vont toutes payer la taxe même si elles n'utilisent pas les déchèteries.
- Intervention de parents d'élèves de Villard-sur-Bienne, qui ne reviennent pas sur la situation de Mme VADOT qui a démissionné, mais souhaitent exprimer leur inquiétude quant à l'avenir de l'accueil de loisirs.
Les élus indiquent qu'un recrutement est en cours (Entretien d'un 1^{er} candidat, le mardi 9/04), précisent que l'ouverture de l'ALSH à 6h est maintenue jusqu'à la rentrée et signalent qu'en-dessous de 7 inscriptions, les 2 centres de loisirs seront regroupés en un seul lieu.

Fait à Nanchez, le 23 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric OLLITRAULT

Le Maire,
Yvan AUGER